



CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2023

Compte-rendu de réunion

Présents :

Serge FONTAINE, Florence VILNAT, Éric ADER, Valérie THINQUE, Laurent CHABRILLAT, Marc-Andrew GORR, Gilles BONIN, Muriel FROMANGER, Nicolas PRUD'HOMME, Aurélie ROIG, Yannick CAILLET, Daphné PERROT, Charlène MOUSSET, Guillaume SAUVE

Absences excusées : Christine ZAGO (procuration et pouvoir donnés à Florence Vilnat)

Le quorum ayant été atteint, la séance a été ouverte à 19h.

Il convient que le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de Secrétaire. Le rôle du Secrétaire de séance consiste principalement dans la rédaction des procès-verbaux.

Secrétaire de séance : Monsieur Eric ADER

Monsieur le Maire remercie le nombreux public qui est présent et rappelle l'ordre du jour du présent conseil.

Ordre du jour :

- 1/ Approbation du compte rendu du précédent conseil municipal
- 2/ Autorisation de signature de la convention de balisage avec FFrandonnée
- 3/ Autorisation de signature d'une convention pour l'utilisation d'une partie de chemin avec la commune de Rouvray
- 4/ Autorisation à donner à Monsieur le Maire de signer une lettre d'intention au profit de la Société Immo Thot relative au projet d'acquisition de l'ancienne mairie qui permettra de solliciter l'avis des domaines et de lancer la consultation publique auprès des habitants du village.
- 5/ Questions diverses

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire rappelle que le projet de compte rendu du dernier conseil municipal a été mis à la disposition des conseillers municipaux.

Il demande s'il y a des observations, ou des remarques sur ce projet.

N'ayant pas de remarque ni de question, Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 15
------------	----------------	-----------

Le Compte rendu du Conseil Municipal est adopté.

2. AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DE BALISAGE AVEC FFrandonnée

Monsieur Gilles BONIN expose le principe de la convention de balisage. Il s'agit de faire baliser le chemin pédestre contre un coût de 5€ par Km.

Gilles BONIN détaille le parcours du chemin pédestre, en l'espèce une distance de 10km pour 50 €.

Il précise que le chemin a été validé par la Seine Normandie Agglomération (Communauté d'agglomérations)

Yannick CAILLET intervient en précisant qu'il avait mis en place le projet d'un chemin utilisant une déviation permettant de contourner une difficulté se présentant à la Cailleterie avec Monsieur Van Ranst.

Gilles BONIN précise qu'une rencontre doit avoir lieu avec Monsieur Van Ranst vers la mi-juillet pour évoquer ce sujet.

N'ayant pas de remarque ni de question, Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 15
------------	----------------	-----------

La délibération est adoptée.

3. AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION POUR L'UTILISATION D'UNE PARTIE DE CHEMIN AVEC LA COMMUNE DE ROUVRAY

Gilles BONIN explique que le chemin passant par le territoire de la Commune de ROUVRAY, il est donc nécessaire de signer une convention avec la Mairie de ROUVRAY permettant cette utilisation à titre gratuit.

Il est évoqué l'intérêt de collaborer avec les autres communes limitrophes (ROUVRAY, CHAMBRAY) pour améliorer et développer ces chemins pédestres.

N'ayant pas de remarque ni de question, Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 15
------------	----------------	-----------

La délibération est adoptée.

4. AUTORISATION A DONNER A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER UNE LETTRE D'INTENTION AU PROFIT DE LA SOCIETE IMMO THOT RELATIVE AU PROJET D'ACQUISITION DE L'ANCIENNE MAIRIE.

Monsieur le Maire rappelle que les élections municipales du mois de mars 2023 exprimaient certainement une désapprobation de la vente de l'ancienne mairie sans consultation.

Il explique que Monsieur GODFROY, président de la société IMMO THOT lui a demandé un rendez-vous et qu'il l'a rencontré au cours d'une réunion à la Mairie au sujet du devenir de son projet.

Monsieur le Maire précise qu'il a trouvé un homme très compréhensif et que celui-ci a senti que son projet ne faisait pas l'unanimité et qu'il voulait savoir qu'elles étaient nos intentions.

Au cours de la réunion, les parties se sont entendues sur une possible proposition de rachat de l'ancienne Mairie par la Commune. Le but premier étant de récupérer le bâtiment tout en maintenant une étroite collaboration pour la redynamisation du centre bourg avec Monsieur Godfroy qui possède les Vieilles Pierres et détient la licence IV de cet ancien établissement.

Un prix a été évoqué de 238 000 euros qui comprend le prix payé lors de la première vente à hauteur de 210 000 euros et dont les fonds ont été conservés par la Commune,

et le surplus en considération des investissements et frais réalisés par la société IMMO THOT.

Monsieur le Maire précise qu'il souhaite signer une lettre d'intention confirmant cette proposition permettant ainsi de recueillir l'avis des habitants au cours d'une consultation citoyenne et solliciter l'avis de la Direction de l'immobilier de l'État.

Monsieur Yannick CAILLET exprime le fait que la décision de vendre l'ancienne Mairie a été justifiée par les énormes travaux qu'il aurait fallu engager pour résoudre les problèmes structurels de ce bâtiment (affaissement d'une partie arrière), pour le mettre aux normes d'accessibilité (PMR) et aux normes énergétiques.

Il soutient que ce bâtiment n'a rien de spécial au niveau architectural et ne comprend pas le fait de vouloir racheter l'ancienne mairie.

Il soutient que le propriétaire souhaitait investir 600 000 euros dans ce projet de restaurant et que c'était une opportunité pour le village d'avoir un restaurant et un lieu de vie.

Monsieur le Maire insiste sur le fait que la nouvelle équipe municipale avait une vision différente et qu'il s'agissait de préserver le patrimoine historique de la Commune et que ce projet de rachat n'entache en rien un projet futur de commerce sur un autre site Houlbecquois appartenant à Mr GODFROY.

Madame Charlène MOUSSET demande comment sera financé l'acquisition et Eric ADER lui répond que le produit de l'acquisition de 210 000 avait été conservé dans le cadre de l'approbation du budget 2023 dans la section investissement.

Madame Daphné PERROT pose la question de ce que le Maire veut faire de l'ancienne mairie.

Monsieur Yannick CAILLET insiste en posant la question de la recherche des fonds nécessaires pour les travaux soit 600 000 euros.

Monsieur le Maire répond qu'il comprend la déception de l'ancienne équipe mais qu'il ne s'agit pas de faire pour 600 000 euros de travaux et que les projets pour l'ancienne Mairie seront évoqués lors d'une prochaine réunion publique et que rien n'est figé.

Madame Daphné PERROT indique qu'elle aurait souhaité pouvoir participer en amont à ces discussions et souhaite être conviée aux prochaines.

Madame Charlène MOUSSET demande si ce projet d'acquisition de l'ancienne Mairie ne se fait pas aux dépens des autres projets d'investissements qui avaient été mis en place, comme l'installation de pompes à chaleur pour l'Ecole ; ce à quoi Monsieur le Maire réplique que ce projet a été mis en suspens car il n'était pas satisfaisant techniquement.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Contre : 3	Abstention : 0	Pour : 12
------------	----------------	-----------

La délibération est adoptée.

5. QUESTIONS DIVERSES

Il est évoqué la question du projet des pompes à chaleur pour lequel une demande de subvention a été faite.

Comme rappelé précédemment, le projet a été suspendu et est en cours de révision pour des questions techniques.

Yannick CAILLET demande où en sont les projets de travaux du toit de l'Eglise et du Mur du Cimetière.

Monsieur le Maire répond que ces dossiers prennent du temps car il a fallu solliciter de nouveaux devis pour s'adapter aux nouvelles prescriptions de l'Architecte des Bâtiments de France.

De même, il est évoqué le projet du tombeau d'Aristide BRIAND où Yannick CAILLET précise avoir enclenché le contact avec le Quai d'Orsay pour une demande de subvention.

Il est invité à rejoindre la Commission Cimetières pour avancer sur ce projet.

Monsieur le Maire répond que c'est en cours et qu'il a reçu les prescriptions de l'Architecte des Bâtiments de France.

Le point « commission animation » n'a pas été abordé lors de cette séance.

6 CLOTURE DU CONSEIL MUNICIPAL

La séance est levée à 19h58.